

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 03 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 076-257604512-20260303-D2026_03-DE

N° ordre de passage : 3
N° annuel : D2026-03

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 25
votants : 26

Date de convocation :
25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Benoît LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Philippe LENDORMY, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, Mme Karine BASTISTELLA, M. Frédéric LEJEUNE, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Jean François ALIGNY, M. Noel GODEFROY, M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean-Christophe DALLE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE, M. Cyril TROHAY, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Denis GUEDIN, M. Philippe LEFEBVRE, M. Olivier MATEUF, Mme ROUSSEL Mathilde.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-03 : AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte financier unique 2025 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	23 050,34 €	Excédent d'investissement reporté	27 956,41 €
Ou de fonctionnement reporté	0.00 €	Ou déficit d'investissement reporté	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté année 2025	10 737,54 €	Excédent d'investissement reporté année 2025	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté année 2025	0.00 €	Déficit d'investissement reporté année 2025	9 116,65 €
Total excédent de fonctionnement	33 787,88€	Total excédent d'investissement	18 839,76 €
Ou Total déficit de fonctionnement	0.00 €	Ou Total déficit d'investissement	0.00 €

Considérant que les restes à réaliser issus de l'exercice 2025 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	75 900,00 €
Recettes d'investissement reportées	36 903,98 €
Solde positif	0,00 €
Ou solde négatif	38 996,02€

Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	20 156,26 €
--------------------------	-------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- o DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section investissement (article 1068)	20 156,26 €
Affectation du solde disponible section fonctionnement à la ligne 002 (recettes)	13 631,62 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	18 839,76€

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 04/03/2026



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 076-257604512-20260303-D2026_03-DE

M. Philippe DUFOUR
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 04/03/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr